db Population

Contenu

La base de données Population contient des données démographiques, socio-économiques et de santé sur les membres des sept mutualités de Belgique. Les données sont disponibles dans des tables par année civile.
Il existe également une variante EPS de la base de données.

Couverture

- Assurés résidents
  Une table de données Population de l'année Y contient toutes les personnes qui, cette année-là, sont affiliées à l'une des sept mutualités de Belgique dans le cadre de leur assurance obligatoire de soins de santé. En principe, il s'agit de tous les résidents inscrits au Registre national. La FAQ ci-dessous propose un aperçu des (légères) différences par rapport au Registre national.
- Assurés par conventions internationales
  Si vous le souhaitez, vous pouvez également introduire une demande d'informations sur des personnes assurées à l'étranger et reconnues par une mutualité belge grâce à une convention internationale. Ce sous-ensemble de la population n'est pas ajouté par défaut lorsque vous effectuez une demande de données AIM, et les informations disponibles relatives à ces personnes sont limitées. Vous trouverez davantage d'informations sur cette sous-population dans la description de la variable Code Titulaire 2.
- FAQ: La base de données Population recense-t-elle les mêmes personnes que le Registre national belge?
  Pas tout à fait. Étant donné l'obligation d'assurance en vigueur en Belgique, une table de données Population contient en principe tous les résidents qui figurent au Registre national de l'année concernée. En réalité, la base de données Population ne représente que quelque 98 % du Registre national. Plusieurs groupes, parmi lesquels les travailleurs frontaliers et les fonctionnaires des institutions internationales, peuvent être affiliés à une mutualité non Belge. Dans ce cas, ils n'apparaissent pas dans la base de données. D'autre part, la base de données compte aussi un nombre limité de personnes qui ne résident pas officiellement en Belgique, telles que les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile et les travailleurs de pays voisins. Par conséquent, certaines régions sont sur- ou sous-représentées dans la base de données par rapport au Registre national, plus particulièrement à Bruxelles et dans les communes frontalières.

Période de référence

Les variables figurant dans la base de données se rapportent à la situation de la personne au 31 décembre de l'année concernée. Si la personne n'est plus affiliée à une mutualité belge à ce moment-là, par exemple parce qu'elle a déménagé ou elle est décédée, sa situation au 30 juin est alors indiquée. Certaines variables sont relatives à l'année de référence entière ou à une période de l'année en particulier. Vous trouverez ces informations dans l'explication de la variable concernée.

Variables

- AGE00_YN-Naissance
- AGE05_CAT-Catégories d'âges par tranche de 5 ans
- AGE10_CAT-Catégories d'âges par tranche de 10 ans
- AGE65_YN-65 ans ou plus âgé
- ARRONDISSEMENT-Arrondissement
- CHRONICAL_YN-Malade chronique
- DECEASED_YN-Décès
- FAM_SIZE-Composition du ménage
- INCAPACITY_YN-Incapacité de travail
- INVALIDITY_YN-Invalidité
- MAJOR_BENEFIT_YN-Statut VIPO

Niveau d'enregistrement

Individu

Mots clés

Pathologies et handicaps, Caractéristiques socio-démographiques, Avantages et statuts

- MAJOR_COVERAGE_YN-Intervention majorée
- MAJOR_INVALIDITY_YN-Personne invalide ou handicapée
- MAJOR_RISK_CAT-Statut de l’assuré
- MINOR_RISK_CAT-Assurés pour les petits risques
- PP0010-Code d’identification de la personne
- PP0015-Date de naissance
- PP0020-Sexe
- PP0025-Domicile
- PP0030-Code titulaire 1
- PP0035-Code titulaire 2
- PP0040-Date de décès
- PP0045-Code d’identification titulaire
- PP0055-Secteur statistique
- PP1002-Titulaire/personne à charge
- PP1003-Statut social du titulaire
- PP1004-Type d’allocation de chômage
- PP1005-Date de début assurabilité
- PP1006-Date de fin assurabilité
- PP1008-Nature du revenu
- PP1009-Origine de la reconnaissance comme personne handicapée
- PP1010-Condition droit à l’intervention majorée
- PP2001-Forfait B pour soins infirmiers
- PP2002-Forfait C pour soins infirmiers
- PP2003-Kinésithérapie E ou physiothérapie
- PP2004-Allocations familiales supplémentaires
- PP2005-Allocation d’intégration pour les personnes handicapées
- PP2006-Allocation pour l’aide aux personnes âgées
- PP2007-Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 1
- PP2008-Allocation pour aide de tierce personne – ancien régime 2
- PP2009-Allocation pour aide de tierce personne
- PP2010-Hospitalisation 120 jours
- PP2011-Six hospitalisation
- PP3001-Droit au MAF - ménage
- PP3002-Catégorie ménage MAF
- PP3003-Droit au MAF - individu
- PP3004-Remboursement et plafond MAF - ménage
- PP3005-Remboursement et plafond MAF – individu ou partie du ménage
- PP3006-Date premier remboursement MAF
- PP3007-Ménage mono ou composé
- PP3008-Type de ménage MAF
- PP3009-Code d’identification du chef de ménage MAF

- PP3010-Droit au revenu garanti aux personnes âgées, à la garantie de revenus aux personnes âgées ou au revenu d'intégration sociale
- PP3011-Droit aux allocations pour les personnes handicapées
- PP3013-Droit à l'assistance d'un CPAS
- PP3014-Droit MAF malades chroniques
- PP3015-Statut affection chronique – critère financier
- PP3016-Statut affection chronique – forfait pour malades chroniques
- PP3017-Statut affection chronique – maladie rare
- PP4001-Nombre de jours de chômage
- PP4002-Nombre de jours d'incapacité de travail
- PP4003-Nombre de jours d'invalidité
- PP4004-Degré d'autonomie
- PP4005-Pilier 1 de l'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé
- PP4006-Pilier 2 de l'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé
- PP4007-Pilier 3 de l'échelle médico-sociale de l'enfant handicapé
- PP4008-Famille monoparentale
- PP5001-Date de début du statut palliatif (tous lieux de séjour)
- PROVINCE-Province
- RECOGNITION_YN-Personne handicapée
- SOCIAL_CAT-Régime de sécurité sociale
- TITULAR_YN-Titulaire ou personne à charge
- UNEMPLOYMENT_YN-Chômage
- URB_CAT-Catégorie urbanisation

Disponibilité

- La première version (vs1) de la table de l'année Y est mise à disposition en août de l'année Y+1, . Si vous souhaitez utiliser cette version, vous devez tenir compte du fait que certaines variables sont basées sur des données incomplètes. Ceci est rappelé dans l'explication des variables concernées.
- La seconde version (vs2) de la table de l'année Y est mise à disposition en novembre de l'année Y+2 . Il s'agit de la version définitive basée sur l'entièreté des informations.
- Note. Une version préliminaire de la table de données disponible peut être mise à disposition pour des analyses urgentes portant sur l'année écoulée. Cette version de l'année Y est prête en mai de l'année Y+1. Les données contenues dans cette version sont encore incomplètes et indiquent la situation de la personne au 30 juin de l'année concernée.

Production

Deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre, chaque mutualité dresse une liste de ses affiliés. Une série de variables démographiques, socio-économiques et de soins relatives à ces membres sont enregistrées et transmises à l'AIM.